

Ajournement du 15 décembre 2014

À cet ajournement tenu le quinzième jour du mois de décembre de l'an deux mille quatorze, étaient présents, Monsieur Clément Marcoux, maire et Messieurs les membres du Conseil.

Monsieur Frédéric Vallières

Monsieur Clément Roy

Monsieur Johnny Carrier (absent)

Monsieur Gaétan Parent

Monsieur Normand Tremblay

Monsieur Scott Mitchell

Madame Nicole Thibodeau, directeur-général et secrétaire-trésorier (absente)

Monsieur Clément Marcoux, maire, préside l'assemblée

Madame Marjolaine Carrier, secrétaire d'assemblée est aussi présente.

Journée d'enregistrement

Une journée d'enregistrement s'est tenue lundi le 15 décembre à l'Hôtel de Ville, situé au 1070, route du Président-Kennedy, concernant le règlement d'emprunt numéro 344 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 719 175,00 \$, remboursable en vingt (20) ans pour l'augmentation de capacité de l'usine de production d'eau potable.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy

3546-12-14

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'approbation du règlement numéro 344 considérant qu'aucune personne ne s'est présentée pour s'opposer à ce règlement lors de la journée d'enregistrement qui s'est tenue lundi le 15 décembre 2014.

Ouverture des soumissions pour l'étude géotechnique du développement résidentiel, phase 1B

CONSIDÉRANT la demande de soumissions pour l'étude géotechnique du développement résidentiel, phase 1B;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission nous est parvenue soit celle de LVM au montant de 10 761,66 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT que le prix est adéquat et que les documents administratifs sont conformes;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Scott Mitchell

3547-12-14

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation de la soumission de LVM pour l'étude géotechnique du développement résidentiel, phase 1B au montant de 10 761,66 \$, taxes incluses.

Demande d'Unibil Inc. (Monsieur Sébastien Dostie) pour l'installation d'un conteneur à rebuts

CONSIDÉRANT la demande d'Unibil Inc. pour l'installation d'un conteneur à rebuts en empiétant légèrement sur l'emprise de la rue du Torrent;

CONSIDÉRANT que le remplacement et les réparations sont à la charge du ou des propriétaires;

CONSIDÉRANT qu'advenant un bris de la conduite pluviale située sous la slave de béton, les frais de remplacement, de déplacement et les réparations seront à la charge du ou des propriétaires concernés;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Parent

3548-12-14 ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation pour l'installation d'un conteneur à rebuts partiellement dans l'emprise de la rue du Torrent et conditionnel à ce que l'emplacement dudit conteneur demeure impeccable et que si des plaintes sont acheminées à la Municipalité, un autre endroit sera déterminé suite à une rencontre avec les propriétaires concernés.

Demande des propriétaires du 1300, route du Président-Kennedy (FFRG s.e.n.c.)

Monsieur Clément Roy se retire à 19 :19 hres

CONSIDÉRANT que les meubles du Manoir sont entreposés dans le sous-sol de la résidence située au 1300, route du Président-Kennedy et que les propriétaires désirent exécuter des travaux le plus rapidement possible;

CONSIDÉRANT qu'un local de 10 x 20 pieds pourrait être disponible immédiatement à Ste-Marie pour l'entreposage des meubles au coût de 209,25 \$ / mois, taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Normand Tremblay

3549-12-14

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation pour l'entreposage des meubles dans un local à Ste-Marie (Entreposage Services Plus Division de Gestion R.C.V.V.M. Inc.) au coût de 209,25 \$ / mois, taxes incluses.

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser Monsieur Clément Marcoux, maire à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents se rapportant à ce dossier.

Retour de Monsieur Clément Roy à 19 :25 hres.

Je, Clément Marcoux, maire atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par le conseiller Scott Mitchell à 19 :30 hres.

Clément Marcoux, maire

Marjolaine Carrier, sec. d'assemblée